

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022
N°2022.05.13

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE , Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Philippe ROCHETTE,

Josiane MARION , Francis GAUMY , Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Françoise MASSOUBRE	représentée par Josiane MARION
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Jean-Paul CUZIN
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Guy Picarle a été nommé secrétaire de séance.

AVENANT A L'AGREMENT DE STRUCTURE D'ACCUEIL AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2020 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Considérant que la commune de Beaumont souhaite développer de nouvelles actions dans le domaine de l'éducation pour tous et de l'intérêt général. Le service civique est un dispositif adapté à cet objectif,

Considérant que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au (à la) volontaire de 489,59 € net, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce (cette) dernier(e),

Considérant que la collectivité s'engage à lui verser de façon mensuelle la somme de 111.35 € net en complément de l'indemnité versée par l'Etat,

Considérant que la majoration de l'indemnité sur critères sociaux pour les étudiants boursiers et les bénéficiaires du RSA s'élève à 111,45 €,

Considérant que dans cette perspective, la commune sollicite un avenant à l'agrément en cours, pour 1 contrat civique supplémentaire dans le domaine de l'éducation pour tous, 28h/semaine sur une période maximale de 10 mois,

Considérant que le(la) volontaire en service civique retenu(e) interviendra au sein des services de la Direction Enfance Jeunesse et Vie Scolaire et des deux groupes scolaires, dans le domaine de l'informatique et de l'éducation et qu'il lui sera demandé :

- d'intervenir sur la maintenance informatique courante et usage du numérique en aide aux enseignants, en accompagnement des usagers et en direction des services de la DEJVS ;
- d'animer des temps d'apprentissage des outils numériques mis à disposition dans les écoles et services de la direction : ex : usage 365 , outils collaboratifs ; d'aider dans la réalisation de supports pédagogiques (fiches techniques, manuels d'utilisation) ;
- de sensibiliser des enfants et des adultes (parents, éducateurs..) aux règles de droit, sécurité sur internet ; d'élaborer des séances et outils de sensibilisation (réunions, outils à destination des enfants et des familles) afin de lutter contre le harcèlement sur les réseaux sociaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** à demander par avenant à l'agrément en cours, 1 contrat civique supplémentaire dans le domaine de l'éducation pour tous ;
- **AUTORISE** à signer le contrat d'engagement de service civique avec le/la volontaire retenu(e) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

